

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2019

DCM N° 19-05-29-4

Objet : Construction d'un équipement socio-éducatif "Grand Domaine" à Metz BORNLY : approbation du programme de l'opération et lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Depuis la mise en œuvre d'un Grand Projet de Ville (GPV) initié en 2002, ayant consisté en une opération d'aménagement urbain de grande ampleur, le quartier de Bornly a connu d'importantes transformations urbaines, économiques et sociales. Le quartier a gagné en ouverture sur le reste du territoire, il bénéficie en outre de nombreux équipements et services de proximité, et accueille un tissu associatif dense et actif.

Afin de poursuivre cette dynamique au service des publics du secteur et dans un souci d'adaptation aux nouveaux besoins, la Municipalité entame une période de contractualisation "Nouveau PRU" à compter de 2019 pour une période de 13 ans. Celle-ci doit permettre l'émergence et la mise en œuvre de projets autour de l'habitat, l'éducation et l'emploi dans trois quartiers prioritaires messins, dont Bornly. Les potentialités de la jeunesse de ce dernier seront au cœur de la réflexion et de l'action. C'est à ce titre que la Ville de Metz envisage de doter le quartier d'un nouvel équipement socioéducatif.

Actuellement, le centre social de Bornly déploie en effet son activité au centre Champagne et à celui du Petit Bois, deux bâtiments qui ne sont plus adaptés à la mise en œuvre d'un projet social et d'éducation populaire. C'est pourquoi il est proposé la construction d'un équipement qualitatif sur le Grand Domaine, face à la Boîte A Musique (BAM), à destination de tous les habitants du quartier, et plus largement de tous les messins. Il sera animé par l'Association qui occupe actuellement les deux centres précités. L'actuel Centre Petit Bois sera conservé pour permettre la relocalisation de certaines activités de l'Association (Ecole des sports et insertion professionnelle) ainsi que pour compléter l'offre de service du centre social (location de salles).

Le futur équipement, qui bénéficiera d'une certification HQE (haute qualité environnementale), sera conçu comme un équipement innovant, un lieu de vie ouvert sur le quartier, proposant des espaces conviviaux propices à favoriser la rencontre et la mixité des publics. Il devra permettre d'articuler de nouveaux services autour de trois axes, en lien avec les initiatives locales déjà existantes : le développement d'un projet social et d'éducation

populaire, l'accueil associatif, et le service aux parents. Le projet social s'inscrira dans la logique d'innovation sociale et de mixité de l'équipement, souhaitée par la Municipalité. A l'échelle de la ville, il présentera pour spécificité d'orienter majoritairement son action vers les questions de santé et de parentalité. Le caractère mixte innovant de l'équipement trouvera sa pleine expression au travers de l'implantation du Lieu d'accueil Parents-Enfants (LAPE) de la Maison d'Anjou d'une part, et de l'ouverture d'un espace de coworking destiné aux associations du quartier d'autre part. L'espace de travail partagé ouvert aux associations du quartier offrira les conditions d'un travail efficace à chacune, ainsi qu'un contexte favorable au développement de coopérations inter-associatives. Il permettra en outre le développement d'un service de soutien et d'accompagnement aux initiatives et à l'engagement.

Le montant prévisionnel de l'ensemble de l'opération telle que présentée ci-dessus est estimé à **8 500 000 € TTC**. Cette estimation est basée sur un coût prévisionnel des travaux, aménagement des espaces extérieurs compris, de **5 815 000 € TTC**. Le bâtiment comptant une surface plancher de **2023 m²**.

Il est proposé d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse et de désigner à cet effet deux membres du Conseil Municipal et leur suppléant.e pour faire partie, aux côtés des membres de la Commission d'Appel d'Offres et sous la Présidence de Monsieur le Maire ou son représentant, du jury chargé d'émettre un avis quant au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Enfin, s'agissant du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, il est proposé de limiter à trois le nombre de candidats admis à concourir, et d'attribuer une prime de **30000 € TTC** à chaque concurrent non retenu ayant remis une offre conforme au règlement du concours.

Le calendrier prévisionnel indique le choix des trois candidats autorisés à prendre part au concours de maîtrise d'œuvre en septembre 2019. Le choix du lauréat par le jury sera effectué en janvier 2020. Le commencement des travaux est prévu en mars 2021, pour une livraison de l'équipement fin 2022.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code de la commande publique, pris notamment en ses articles R. 2162-22 et R. 2162-24,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 17-10-26-17 nommant les membres de la Commission d'Appel d'Offre,

CONSIDERANT la nécessité de créer une nouvelle autorisation de programme pour accroître la visibilité financière et le suivi de l'opération qui se réalisera sur plusieurs exercices,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de construction d'un équipement socioéducatif à Metz-Borny, pour un montant prévisionnel estimé à un maximum de **8 500 000 € TTC** et conforme au programme présenté;
- **DE CREER** une nouvelle autorisation de programme correspondant aux dépenses à venir dans le cadre de ce projet au cours des exercices 2019, 2020, 2021, 2022, 2023.
- **D'ORGANISER** un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse.
- **DE DESIGNER** deux membres du Conseil Municipal et leur suppléant devant faire partie, en plus des cinq membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre (CAO), du jury chargé, sous la Présidence de Monsieur le Maire ou son représentant, d'émettre un avis quant au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

Membres de la CAO :

Titulaires

- Mme Isabelle KAUCIC
- M. Guy CAMBIANICA
- Mme Béatrice AGAMENNONE
- M. Jean-Louis LECOCQ
- M. Patrick THIL

Suppléants

- Mme Agnès MIGAUD
- M. Daniel PLANCHETTE
- Mme Nathalie DE OLIVEIRA
- M. Sébastien KOENIG
- Mme Caroline AUDOUY

Membres supplémentaires :

Titulaires

- Mme Margaud ANTOINE-FABRY
- Mme Sélima SAADI

Suppléants

- Mme Myriam SAGRAFENA
- M. Patrick THIL

- **DE LIMITER** à trois le nombre de candidats admis à concourir.
- **D'ATTRIBUER** une prime de **30 000 € TTC** à chaque concurrent non retenu ayant remis une offre conforme au règlement du concours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les procédures de consultation conformément aux dispositions du code des marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment pour désigner le contrôleur technique et le coordinateur sécurité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et document contractuels se rapportant à cette opération, notamment les arrêtés de nomination des personnes qualifiées appelées à siéger au Jury du concours restreint de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ